

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	

Personne physique:

Nom:	
Prénom :	
Domicile:	

Titulaire de

..... actions ordinaires au porteur et/ou actions dématérialisées (voir aide-mémoire pratique)

..... actions ordinaires nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 1) nominatives,

..... actions privilégiées (Priv. 2) nominatives,¹

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit², de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049, **constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial³:**

A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **30 avril 2010** à 15h30, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour (voir p. 3), aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après (voir p. 2).

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

A REMPLIR PAR COFINIMMO	
N° ID:	
Actions ordinaires bloquées:	Banque:
Actions ordinaires nominatives:	
Actions privilégiées I:	
Actions privilégiées II:	

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles

² Biffer les mentions inutiles

³ Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...

Pouvoir du mandataire:

Le mandataire pourra notamment:

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée:

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web www.cofinimmo.com):

Points:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2009	Ne requiert pas de vote		
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009	Ne requiert pas de vote		
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2009	Ne requiert pas de vote		
5. Décharge aux administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge au commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
7. Nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs			
a) Nomination: André Bergen	OUI	NON	ABSTENTION
b) Renouvellement: Gilbert van Marcke de Lummen	OUI	NON	ABSTENTION
c) Renouvellement: Alain Schockert	OUI	NON	ABSTENTION
d) Renouvellement: Françoise Roels	OUI	NON	ABSTENTION
8. Approbation de la clause de Changement de Contrôle régissant l'emprunt obligataire 2009 en exécution de l'article 556 du Code des Sociétés.	OUI	NON	ABSTENTION
9. Divers	Ne requiert pas de vote		

Commentaires spécifiques:

La Société encourage les actionnaires à jouer un rôle important dans l'évaluation attentive de la gouvernance d'entreprise de la Société.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est un moment privilégié pour les actionnaires qui peuvent s'exprimer via un cadre spécial (voir ci-dessous) dans les procurations.

Commentaires:

--

(*) Biffer la mention inutile

Fait à _____, le _____ 2010
(« bon pour pouvoir » + signature)

ORDRE DU JOUR

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2009*
2. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat*

Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,50 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition de suspendre le droit au dividende pour l'exercice 2009 des 22.374 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles détenues à la date de l'assemblée générale.

4. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2009*
5. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

6. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.

7. *Nomination et Renouvellement des mandats d'administrateurs*

- a) Proposition de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur André Bergen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
- b) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
- c) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Alain Schockert, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.
- d) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Madame Françoise Roels, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

8. *Approbation de la clause de Changement de Contrôle régissant l'emprunt obligataire 2009 en exécution de l'article 556 du Code des Sociétés.*

Proposition d'approbation de la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire de 2009 (art. 5.12 de la Note d'Opération) selon laquelle le taux initial de 5% sera augmenté de 1,25% dans l'hypothèse où: (i) un changement de contrôle au niveau de Cofinimmo SA a lieu; et (ii) un «rating downgrade» intervient durant la période de changement de contrôle. Ce nouveau taux d'intérêt sera applicable à partir de la période d'intérêts qui suit la survenance du «rating downgrade» concerné. Dans l'hypothèse où la clause de changement de contrôle ne serait pas approuvée lors de l'assemblée générale de 2010, le taux initial serait augmenté de plein droit de 0,20% à partir de la période d'intérêts qui suit le 31 mai 2010.

9. *Divers*